

ÉDITION POPULAIRE ANARCHISTE

VERSION IMPRIMABLE
PARTAGEABLE
INTERDIT À LA VENTE

une approche homophobe d'époque
de **Léo Taxil**
avec Louis Canler et Ambroise Tardieu
illustré d'images typiques de l'époque
de Miklós Vadász

LA PROSTITUTION MASCULINE AU XIX^e SIECLE

un panorama d'une époque
heureusement révolue

"Au Moulin Rouge" (extrait)
Toulouse Lautrec (1892) Domaine public



PROSTITUTION
MASCULINE
AU XIX^e SIÈCLE



— Quelle différence entre le siècle
d'Auguste et le siècle de Fallières !
(L'assiette au beurre, n°422, 1^{er} mai 1909)

AVANT-PROPOS

Il est curieux que tous les auteurs qui se sont occupés de la prostitution contemporaine, ont borné leur étude à l'avilissement du sexe féminin. Cependant, il est hors de doute que la prostitution de l'homme mérite un examen particulier ; et cela d'autant mieux que ce genre de débauche, plus honteux encore que l'autre, a pour le réglementer — j'emploie le mot officiel — un service spécial dans la police des mœurs : *la sous-brigade des pédérastes*.

Ce sujet, néanmoins, étant scabreux à l'excès, je m'en tiendrai uniquement aux citations de deux auteurs qui sont : Canler, l'ancien chef de la sûreté, et Tardieu, l'éminent médecin légiste. Ces deux auteurs, à la vérité, ont parlé de la pédérastie mais non dans des ouvrages consacrés à l'étude de la prostitution : Canler, dans ces "Mémoires"¹, et Tardieu, dans son "Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs"².

Ces citations faites, je dévoilerai le rôle abominable de l'administration policière à cet égard, et l'on verra que ce n'est pas le bureau des mœurs seulement qui doit être supprimé, mais la préfecture de police elle-même.

¹ Louis Canler, "Mémoires de Canler, ancien chef du service de Sûreté" (2 volumes, chez F.Roy libraire-éditeur, Paris 1882).

² Ambroise Tardieu, "Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs" (3^{ème} édition chez J.B.Bailliére et Fils, libraires, Paris 1859).

I

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE CANLER

De même qu'en présence de certains animaux, de certains objets, nos sens éprouvent une impression spontanée et indéfinissable de répugnance et de dégoût, de même au contact de certains individus, à la pensée de certaines actions, notre âme se replie sur elle-même en cachant avec peine ou quelquefois en manifestant hautement la réprobation que lui inspirent ces actions ou ces individus. Mais si le vice blesse un cœur bien placé, si l'homme d'honneur repousse avec indignation tout ce qui est odieux, de quel dégoût ne sera-t-il pas saisi en voyant que le vice le plus honteux peut engendrer un métier encore plus réprouvé ? Devrait-on soupçonner que des misérables puissent trop souvent avec impunité exciter, et à la longue enraciner chez des adolescents une passion infâme, au point de les réduire au niveau de la brute, pour en faire un instrument de vols aux dépens d'autres misérables gangrenés par les mêmes passions ?

Les souillures dont les jeunes garçons de huit à douze ans peuvent être victimes sont le résultat de coupables promesses d'abord, puis de cette promiscuité qui règne dans les pauvres réduits des grandes villes, d'une instruction morale entièrement négligée, des mauvais exemples et des conversations corruptrices de l'atelier.

Le vice antiphysique a pris dans l'ombre un accroissement presque incroyable, et ceux qui exploitent cette abominable impureté se sont créés une véritable organisation qui destine de jeunes hommes à servir d'appât et conséquemment d'auxiliaire à une "industrie" connue sous le nom de *chantage*. Des escrocs, spéculant sur la passion d'individus plus ou moins opulents, les attirent dans des pièges, où, au lieu de pouvoir assouvir leurs appétits secrets, ils se trouvent rançonnés et payent cher leur aveuglement. Ce vol, d'une espèce toute particulière, qui s'accomplit dans des circonstances toutes différentes de celles qui précèdent généralement l'accomplissement d'un crime, offre des allures qui lui sont propres et qu'il est bon d'étudier. Mais, avant de suivre ces voleurs dans les différentes particularités de leur coupable "industrie", je vais parler de ceux qui leur servent d'instrument et d'appau.

Les *antiphysiques*, que l'on nomme ordinairement *tantes*, se divisent en quatre catégories entièrement distinctes les unes des autres par les habitudes, le costume et le caractère.

Ce sont :

- 1° Les persilleuses ;
- 2° Les honteuses ;
- 3° Les travailleuses ;
- 4° Les rivettes.

La première catégorie est entièrement composée de jeunes gens appartenant, pour la plupart, à la classe ouvrière, et qui ont été amenés à ce degré d'abjection par le désir du luxe, du plaisir, par la gourmandise ou la fainéantise, cette cause première de la dépravation du plus grand nombre. D'un tempérament apathique, ils ont fui le labeur de l'atelier et demandé à la débauche les moyens d'une existence souvent précaire, toujours misérable. Désignés sous le nom de *persilleuses*, par analogie avec les filles qui, sur la voie publique, excitent les passants au libertinage, ces jeunes gens diffèrent entièrement des autres hommes par la figure, le langage, l'habillement, les manières et la tournure. On peut les reconnaître facilement d'après le type suivant : la barbe est entièrement rasée et de très près, les cheveux se portent longs, pommadés, presque toujours roulés par le bas ; le regard est doux, langoureux ; la voix traînante, faible et féminine, ajoute encore à l'illusion. Les vêtements, sans être à proprement dire, d'une espèce particulière, présentent par leur assemblage un aspect exceptionnel. La *persilleuse* est toujours cravatée (*cravaté*, voulais-je dire), à la colin³ ; sa coiffure est une casquette dont la visière de cuir verni tombe sur les yeux et sert en quelque sorte de voile ; elle porte une redingote courte ou une veste boutonnée de manière à dessiner fortement la taille qui est maintenue dans un corset ; le pantalon, cet inexprimable des Anglais, est sans boucle, parfaitement ajusté sur les reins ; enfin la toilette se complète par des souliers vernis ou des escarpins. Remarquables par leur figure et leur costume, les *persilleuses* se reconnaissent encore à la manière dont elles ou *ils* cherchent par leur maintien à imiter autant que possible la démarche de la femme, dont ces individus affectent, en outre, tous les goûts et tous les

³ Dans l'opéra-comique : jouer les colins, s'habiller à la colin, cravate à la colin. Rôle de jeune berger amoureux.

caprices. Elles ou ils fréquentent habituellement le soir les passages des Panoramas, de l'Opéra, la galerie d'Orléans au Palais-Royal, où ils se promènent deux à deux. Lorsque leur présence en ces lieux cause trop de scandale, lorsque les habitants se plaignent et que la police est enfin forcée de sévir contre ces individus qui offensent la morale publique, une douzaine d'agents opèrent une razzia, conduisent au poste du palais une dizaine de ces individus qui, mis à la disposition du commissaire de police, sont envoyés le lendemain matin à la préfecture. Là, on les garde administrativement en prison pendant quelques jours, puis on les relâche, et un ou deux mois après, il faut recommencer à les pourchasser de nouveau. Ce moyen est donc insuffisant pour prévenir ou réprimer un scandale permanent, mais il n'est guère possible d'agir autrement contre des hommes qui ne sont point passibles de la loi pénale pour ce seul fait. A moins de flagrant délit et sauf l'application, souvent difficile, de simples règlements de police, que faire ? Peut-être serait-ce une lacune à remplir dans notre Code, ou peut-être l'esprit du législateur a-t-il reculé devant la délicatesse d'une pareille tâche ?

Les *honteuses* forment la deuxième classe. On les appelle ainsi parce que les individus qui la composent cachent avec le plus grand soin à tous les yeux le vice qui les domine. Autant les *persilleuses* cherchent à se faire remarquer, autant les *honteuses* évitent les regards ; *ceux* ou celles-là en ont fait un métier ; *ceux* ou celle-ci n'en font qu'une affaire de goût. Les premières veulent satisfaire leurs penchants brutaux en retirant de là un salaire qu'elles ne veulent pas demander au travail ; les dernières ne cherchent qu'à apaiser leurs propres désirs, qu'à éteindre le feu impur qui les consume. Les *honteuses* rejettent et écartent avec le plus grand soin tout ce qui pourrait les faire reconnaître. Du reste, comme ils sont habillés comme tout le monde, rien ne pourrait les trahir, si ce n'est leur voix féminine. Cette catégorie est composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société, sans aucune exception.

La troisième classe est entièrement formée d'individus appartenant à la grande famille des ouvriers et ne vivant que du produit de leur travail. De là est venu le nom de *travailleuses*. Vêtus d'une blouse fort propre et

d'une casquette à visière tombante, ils sont parfaitement reconnaissables à leur voix languoureuse et traînante, ainsi qu'à leur démarche qui ne diffère en rien de celle des *persilleuses*. Chez eux comme chez les *honteuses* c'est une affaire de goût ; seulement, ici, il y a en moins le sentiment de la honte.

La quatrième catégorie se compose des *rivettes*. Ceux-ci n'ont rien qui puisse les faire distinguer des autres hommes, et il faut à l'observateur, pour les deviner, la plus grande attention jointe la plus grande habitude. On en rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale. Pour satisfaire leur penchant, ces individus s'adressent de préférence à la jeunesse. Aussi, les *chanteurs* s'attachent-ils plus particulièrement aux *rivettes* qu'ils exploitent presque toujours avec succès. Cependant quelques-uns de ces derniers ont pu se soustraire à l'étreinte des *chanteurs* en prenant à leur solde une *persilleuse*, une *travailleuse* ou une *honteuse*. Je citerai, entre autres, un riche étranger, vieillard de soixante-dix ans, allié à l'une des plus grandes familles du nord de l'Europe, qui vint à Paris s'installer dans un somptueux hôtel pour y vivre loin des exigences du grand monde et être complètement libre de ses actions. Il avait amené avec lui un jeune néophyte de la classe des *honteuses*, *garçon* de dix-huit ans à moustaches soyeuses, au nez retroussé, à la voix et aux allures féminines, qu'il faisait passer pour son neveu. Il ne le quittait pas plus que son ombre, et, comme Henri III avec ses mignons, il passait ses journées enfermé dans son appartement, où son jeune homme habillé en femme se livrait à des travaux d'aiguille et faisait soit de la broderie soit de la tapisserie. À l'heure du dîner, le prétendu neveu reprenait son costume masculin, et, le repas terminé, les deux inséparables montaient dans leur équipage pour se rendre au café prendre une demi-tasse et lire les journaux ; puis, à dix heures, ils remontaient en voiture et rentraient à l'hôtel. Telle était leur existence de chaque jour. Aussi les *chanteurs* ne purent jamais trouver l'occasion de mettre à contribution ce grand seigneur.

Les quatre catégories que je viens d'esquisser, quoique très ressemblantes quant au fond, se connaissent à peine entre elles. Les *persilleuses* et les *travailleuses* affectent au dehors une propreté extraordinaire, une sorte de co-

quetterie féminine tandis que dans leur intérieur elles sont d'une saleté repoussante. On ne peut se figurer la négligence qu'elles apportent dans ces simples soins de toilette que demande la propreté la plus ordinaire. Ce corps qui se trouve caché sous les vêtements n'est jamais baigné ; ces mains qui paraissent blanches, douces et bien soignées, font injure à des bras plus sales que ceux d'un ramoneur. On ne peut comparer ces êtres qu'à des sépulchres blanchis qui, parfaitement propres à l'extérieur, ne renferment cependant que de la pourriture. Les *persilleuses* se complaisent à prendre le nom d'une des courtisanes célèbres dans l'histoire ; les un s'appellent *la Marion Delorme*, *la Dubarry*, *la Ninon de l'Enclos* ; d'autres joignent à leur nom d'homme une épithète féminine et se font appeler *la belle Adolphe*, *la belle Alexandre* ; d'autres enfin se sont rendus célèbres parmi tous, sous les noms de *la Palissandre*, *la Passoire*, *la Nègresse*, *la Marinière*, etc. Tous ou presque tous vivent de vols et de rapines. Quant aux *honteuses* et aux *travailleuses*, à défaut de moralité, ils possèdent une certaine probité de laquelle, sauf quelques exceptions, ils ne s'écartent jamais.

En résumé, semblable au caméléon qui change, non de forme, mais de couleur, la *tante* est tantôt appelée *tapette*, tantôt *serinette* ; elle est désignée par les marins sous le nom de *corvette*, mais elle reste toujours un objet d'opprobre.

Si, chez un grand nombre d'individus, ce penchant contre nature est en quelque sorte inné, chez beaucoup d'autres il n'est venu qu'à la suite de circonstances de séquestration, et il disparaît avec ces mêmes circonstances. Dans les bagnes, les prisons, dans les maisons de détention, dans tous ces lieux de souffrance où l'homme coupable expie par des privations de toutes sortes les crimes dont il est chargé, comme il est privé de toute relation avec des êtres d'un autre sexe, il ne faut pas trop s'étonner que ce misérable devienne insensiblement coupable de la pire impureté. Mais lorsqu'il sort de prison et qu'il retrouve sa liberté, il est rare qu'il ne reprenne pas aussitôt son ancien penchant pour le sexe féminin et qu'il ne répudie pas ses honteuses habitudes de prison. Lacenaire, qu'on s'est plu à représenter comme une tante, était à peine sorti de la prison de Poissy qu'il s'empres-

d'avoir une maîtresse. Dans les longues conversations que nous eûmes ensemble à la Conciergerie, j'attaquai plusieurs fois ce sujet, et chaque fois, il m'avoua que ce goût ne lui était venu en prison que par la force de la privation, mais que du jour où il s'était vu libre, ses penchants naturels avaient repris sur lui le premier empire.

Je reviens maintenant au chantage, car après avoir étudié les instruments, il est utile de suivre les diverses phases de l'exploitation. Les *chanteurs* se divisent en deux classes. La première et la plus remarquable comprend les sommités en ce genre : les *rupins* ! Ceux-ci ne s'attaquent, comme je l'ai dit, qu'aux *rivettes* qui leur paraissent ou qu'ils savent être dans l'aisance ; et c'est en spéculant sur la crainte du scandale, la peur de l'infamie, la honte de la dépravation divulguée, que ces misérables trouvent moyen d'exploiter leur victime et souvent de s'emparer d'une grande partie de sa fortune.

J'ai connu dans Paris une quinzaine de ces individus qui, pendant plusieurs années, ont exploité leur "industrie" avec le plus grand succès et sans que la police pût les atteindre. La raison de cette apparente impunité est facile à comprendre : il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, en ses circonstances, de trouver des plaignants ; car tous sont retenus par la honte qu'entraînerait pour eux la plainte même qu'ils déposeraient. On ne va pas bénévolement et de gaité de cœur s'adresser à la justice pour être ensuite obligé de dire en pleine police correctionnelle et en présence d'un nombreux auditoire : « Je suis un misérable ; j'ai un vice infâme, il est vrai ; mais voici un autre individu qui est encore plus infâme que moi ; il m'a indignement trompé, abusé, exploité ; en conséquence, je viens demander à la justice, aux lois de mon pays, à des hommes vertueux, de me fournir les moyens de satisfaire tranquillement mes instincts brutaux, mes appétits secrets, et de me protéger contre ce misérable qui est venu troubler la douce quiétude de mon existence. » Voilà, ou à peu près, le langage qu'on serait obligé de tenir ; or, je l'ai dit, il est fort difficile de trouver des hommes assez peu scrupuleux de leur réputation pour aller dévoiler ainsi ce qu'ils ont de plus caché. Cependant on est parvenu, non sans peine, à réunir ça et là quelques dépositions, et certains

chanteurs ont été garnir les prisons. Malheureusement la mesure ne put être générale. Quatre de ces *chanteurs* vivent à Paris dans une condition de fortune très confortable. Le premier, ancien secrétaire de commissaire de police, s'est amassé dix mille francs de rente. Le deuxième, demeure aux Champs-Élysées ; il possède une collection de tableaux de plus de cent mille francs et un château dans la Touraine. Le troisième, propriétaire aux environs de la barrière de Courcelles, vit en bon rentier et a su s'acquérir l'estime de tout son quartier, qui ignore ses antécédents. Enfin ; le quatrième est également dans la plus grande aisance, Aussi, ces quatre *chanteurs*, les plus renommés, les plus audacieux, les plus habiles, se sont-ils empressés de quitter leur commerce illicite, dès qu'ils ont vu leur fortune assurée, et ont-ils sagement mis à l'abri, sous l'apparence d'une conduite irréprochable, le produit de toute une vie de honte, de fraude ou de machinations.

Ces "industriels" ne sont pas les moins dangereux, car ils sont en général doués de beaucoup d'intelligence et fort prévoyants. Tous leurs calculs sont faits à l'avance et mûrement combinés, et comme ils s'attaquent principalement à ceux qui sont riches, il n'est pas de meilleure mine à exploiter pour ces dignitaires de l'escroquerie.

Le *chanteur* est un homme jeune encore, mis avec élégance, mais cependant d'une manière simple et de bon goût. Sa tournure est irréprochable, sa parole facile, ses expressions sont choisies. Toutefois, seul, il ne peut *travailler* ; il lui faut un compère, un complice qu'il lancera au moment opportun, puis un jeune et beau garçon qu'il appelle un *petit Jésus*, entièrement vendu à ses intérêts, ayant perdu tout sentiment d'honnêteté, de pudeur. Celui-ci doit servir d'appau, attirer dans le piège la victime qu'on veut rançonner, et faire ainsi, peut-être en une heure, la fortune du misérable qui l'a perverti et amené à ce degré d'avilissement.

Le soir, lorsque Paris est éclairé par ses cent mille becs de gaz, le *chanteur* commence son excursion avec son compère et son *Jésus*. Il se dirige vers les Champs-Élysées, la place de la Concorde, le quai des Tuileries, le faubourg Saint-Honoré, et en général dans tout ce vaste quartier peuplé de millionnaires, et dont les larges voies de communication, sans bou-

tiques, presque sans lumière, sont propres à ses desseins. Là, le *Jésus* est lancé en avant sur le premier individu d'extérieur confortable et qui semble au *chanteur* expérimenté devoir faire partie de la caste *sodomite*. Le *Jésus* s'approche de la proie qu'il doit lever, et de sa voix enfantine lui adresse la parole sous un prétexte quelconque, l'indication de son chemin, l'heure qu'il peut être, ou toute autre futilité ; puis il se met à lui raconter une histoire faite d'avance, qu'il a déjà dite bien souvent et qu'il répétera encore bien d'autres fois. Si l'individu l'écoute et lui répond, la conversation s'engage tout en cheminant, et lorsque le *Jésus* n'aperçoit dans les environs que le *chanteur*, il s'arrête, soi-disant pour satisfaire un besoin. Son compagnon de route s'arrête aussi, et à ce moment le *chanteur* s'avance avec son compère, s'empare de sa proie en l'apostrophant ainsi :

— Vous venez de commettre avec ce jeune homme un outrage aux mœurs et à la morale, vous allez nous suivre à la préfecture de police.

— Mais, monsieur, je vous assure que vous faites erreur, je...

— Du tout ! Nous avons vu et bien vu ! En route !

— Encore une fois, monsieur...

— C'est bien, marchez ! vous vous expliquerez plus tard.

— Mais enfin, monsieur, qui êtes-vous ?

— Je suis commissaire de police, monsieur ! Et à ces mots, pour mieux convaincre sa victime, le *chanteur* tire de sa poche une écharpe tricolore et la ceint par-dessus ses vêtements. Le compère, qui joue le rôle d'agent de police, passe son bras sous celui du prétendu inculpé et l'emmène en prenant la direction de la préfecture de police, tandis que le *chanteur* les suit à quelque distance avec le *Jésus*, qu'il est censé arrêté, et qui pendant toute cette scène fait semblant de pleurer ou de se lamenter.

Le faux agent marche en silence. C'est Gil Blas jouant avec ses acolytes le rôle d'inquisiteur. Le pauvre diable, qui croit aller directement à la préfecture, fait *in petto* les réflexions les plus tristes et les plus désagréables. Il a une position, une famille, des amis ; que pensera-t-on de lui ? Que dira-t-on lorsqu'on saura qu'il est passé en police cor-

rectionnelle pour une action semblable ? De quel œil le verra-t-on lorsqu'il se présentera dans un salon ? Ces réflexions et mille autres se présentent en foule à son esprit et l'attristent tellement qu'il ne peut s'empêcher d'en faire part à son conducteur. Celui-ci s'informe adroitement de la position du pigeon qu'il tient dans ses griffes, il s'instruit de son nom, de sa demeure, de ses relations, puis il s'appesantit à son tour sur les conséquences probables qui vont découler de cette arrestation.

— Ce sera un procès fort scandaleux, dit-il, et vous serez certainement perdu de réputation ; si j'étais à votre place, il me semble que je ferais tous les sacrifices possibles pour empêcher que l'affaire ait des suites.

— Mais comment pourrais-je arriver à cet heureux résultat ?

— Dame ! Je ne sais ! Cependant, peut-être pourriez-vous vous entendre avec M. le commissaire, le procès-verbal n'étant pas encore fait.

— Vous pensez alors que si je lui offrais...

— Peut-être ! Mais il faudrait lui offrir une somme qui en valût la peine, car vous comprenez bien que s'il faisait une chose pareille, il manquerait à son devoir, et si cela venait à être connu, il perdrait sa place. Il en serait de même pour moi, et vous pensez bien que l'on ne joue pas ainsi son pain et celui de sa famille pour le roi de Prusse ; enfin, parlez-lui, et peut-être parviendrez-vous à vous arranger avec lui.

— Je ne sais vraiment pas comment lui faire cette proposition ; si vous vouliez lui offrir deux mille francs (plus ou moins, suivant la position de l'individu), vous me rendriez grand service.

Alors les groupes se rapprochent. L'agent fait la proposition que le faux commissaire repousse avec indignation, en menaçant de relater au procès-verbal qu'on a cherché à le corrompre, à lui faire vendre sa conscience. Mais le compère ne se rebute pas, il continue, et à force de raisonnements, de prières, de supplications, et surtout en montant de sa propre autorité le chiffre de la somme primitivement offerte, il parvient, à la grande joie du délinquant, à arracher un consentement au commissaire improvisé. Le *Jésus*, qui, depuis le commencement de cette petite comédie, n'a pas cessé de pleurnicher, est renvoyé avec

menace d'être jeté en prison si on le rattrape une seconde fois. Puis les deux compères accompagnent leur victime à son domicile et ne le quittent que lorsque, ayant touché la somme promise, ils se sont assurés du nom et de la position de celui qui désormais va devenir leur vache à lait.

Ceci n'est que le premier acte ou, pour mieux dire, le prologue d'un drame qui se continue quelquefois bien longtemps. Deux, trois jours se passent, la victime est à peine remise des émotions qui se sont succédé dans cette fâcheuse soirée, que l'individu qui faisait l'agent de police se présente d'un air triste et abattu.

— Monsieur, lui dit-il, vous voyez un malheureux qui n'a plus d'espoir qu'en vous ! Le petit jeune homme qui était avec vous l'autre soir a, en rentrant chez lui, tout raconté à ses parents, et ceux-ci ont fait au préfet de police une plainte qui a amené ma révocation. Me voilà maintenant sur le pavé ! C'est votre faute pourtant ; si vous ne m'aviez pas conté vos ennuis, si je n'avais pas eu la sottise de m'apitoyer sur votre sort, cela ne serait pas arrivé ! Enfin, j'ai une femme, trois enfants, qui, grâce à vous, vont se trouver sans pain ; mais j'espère bien que vous leur viendrez en aide.

La *rivette* se récrie ; le faux agent persiste, s'emporte, jure. À force de prières, de raisonnements, d'imprécations, en tenant continuellement en alerte la peur de sa victime par des menaces incessantes de scandale et de publicité, il finit par obtenir une somme d'argent, puis il se retire.

Le lendemain, le *chanteur* arrive à son tour ; il expose d'une manière grave et triste que, par suite de la plainte dont son prétendu agent a parlé la veille, il a été révoqué de ses fonctions de commissaire de police pour avoir manqué à ses devoirs. Alors la même scène recommence : refus d'une part, insistance de l'autre. Par les mêmes moyens, en un mot, un résultat identique se produit, et le *chanteur* ne sort qu'en ayant dans sa poche la somme d'argent qu'il a demandée. Si la personne ainsi rançonnée est riche, si elle tient dans la société un certain rang, si elle a un nom à préserver du scandale et de la honte, elle est obligée d'entretenir ces deux misérables, de subvenir non seulement à leurs besoins, mais

à leurs caprices, à leur avidité sans cesse assouvie et sans cesse renaissante.

Deux de ces *chanteurs*, dont l'un, connu sous le sobriquet de P.V., était frère d'une célèbre cantatrice et cumulait le métier de *chanteur* avec celui de marchand de billets à la porte de l'Opéra, et l'autre, le nommé S., dit L., le possesseur de la collection de tableaux, trouvèrent en 1844 l'occasion de faire tomber dans leurs filets un personnage appartenant à une noble et respectable famille, et en plusieurs années ils en tirèrent des sommes considérables. La victime ne fut débarrassée de l'étreinte de P.V., que parce qu'il fut arrêté pour un autre méfait ; quant au second, il continua pour son compte particulier ses persécutions : mais, après 1848, l'exploité ayant occupé une haute position, notre "industriel", craignant de justes représailles, se tint prudemment à l'écart et cessa à tout jamais ses visites au noble personnage.

Ce même S., dit L., inventa une autre extorsion dont les conséquences eurent un résultat des plus désastreux.

Un soir, il se promenait comme d'habitude aux Champs-Élysées, en compagnie de l'un de ses acolytes, l'ancien secrétaire de commissaire de police ; ils aperçurent vers onze heures, dans un coin obscur, deux hommes qui se trouvaient en conversation antiphrasique. Nos deux larrons s'approchèrent dans l'ombre et les surprirent en flagrant délit : l'un appartenait à une grande famille de l'ancienne noblesse, dont le blason datait de plusieurs siècles ; l'autre était un domestique. Ils ne se connaissaient nullement. Les moyens ordinaires furent mis en œuvre dans cette circonstance par nos deux *chanteurs* ; le personnage fut reconduit à son hôtel et laissé libre, après avoir remis à ses conducteurs une somme de dix mille francs. Il en fut avec lui comme avec ses prédécesseurs. Les deux "industriels" le firent chanter tour à tour, jusqu'à ce que la victime, fatiguée de donner de l'argent, se décida à quitter la France et passa en Angleterre pour se soustraire aux obsessions et aux menaces de ses persécuteurs ; mais cette précaution fut inutile. Un si petit obstacle ne pouvait arrêter des hommes comme ceux-là. Aussi, en apprenant la fuite de leur gibier, ils partirent incontinent pour Londres, où ils lui extorquèrent de nouvelles

sommes ; puis ils revinrent à Paris, le portefeuille bien garni de billets de banque. De plus, pendant le séjour que ces deux fripons avaient fait à Londres, ils avaient rencontré le plus fin, le plus audacieux, enfin le roi des *chanteurs*, le nommé Costain, qui avait abandonné la France depuis quelques années pour se soustraire à une condamnation par contumace. Ils lui avaient appris le motif qui les avaient amenés sur la terre d'Albion, ainsi que tous les détails de cette affaire. Donc, quelque temps après le retour en France des deux premiers, celui-ci, dont l'imagination était extrêmement féconde en expédients, pensa qu'il pourrait tirer bon parti des confidences qui lui avaient été faites, et aussitôt il se dit : "Ce personnage ne connaissait point le domestique qui a été trouvé avec lui ; il ne l'a vu qu'un moment, le soir, dans l'ombre, il ne pourra par conséquent pas se rappeler ses traits ; je puis donc sans crainte me présenter à lui comme étant ce domestique : je connais toutes les particularités de cette aventure, je pourrais les lui répéter sans qu'il pût avoir le moindre soupçon sur mon identité." Costain se rendit à l'hôtel de celui qu'il voulait exploiter :

— Monsieur, lui dit le fourbe à brûle-pourpoint, je suis le domestique qui a été arrêté avec vous aux Champs-Élysées par la police. J'ai été relâché à la vérité ; mais depuis ce moment je suis dans le malheur. J'ai perdu ma place, j'ai une femme et trois enfants qui sont dans la misère ; j'ai appris, par l'un des agents qui nous ont arrêtés, votre nom et votre position, je me suis décidé à venir vous prier de me faire quelque avance de fonds pour prendre un petit commerce que j'ai en vue et avec lequel j'espère pouvoir faire vivre honnêtement ma famille.

— Mais, répliqua le personnage, savez-vous que j'ai donné aux agents des sommes considérables pour qu'ils me laissent libre, ainsi que vous ! Vous devez comprendre que je ne puis pas subvenir aux besoins de votre famille !

— Alors, monsieur, dit Costain, c'est un refus formel que vous faites à ma demande ? Eh bien, monsieur, je me retire ; mais, demain, tout Londres connaîtra cette histoire, Quant à moi, qui n'ai ni nom, ni position, ni honneur à conserver, je n'ai rien à craindre de l'opinion publique.

Cette menace produisit l'effet que ce misérable en attendait, et il exigea de son prétendu complice une somme de vingt mille francs. Comme on le pense bien, Costain revint à la charge, mais la malheureuse victime des trois *chanteurs*, ne pouvant supporter une telle existence, en conçut un si violent chagrin qu'elle en mourut. La tombe seule pouvait lui offrir un asile contre la persistance de ces misérables.

Parmi tous les *chanteurs*, un des plus émérites fut certainement un nommé Cortier, qui exploita indignement un notaire de province, et sut non seulement tirer de cet individu de grosses sommes d'argent, mais encore eut l'adresse de se faire constituer une rente viagère de deux mille quatre cents francs.

Un acolyte de Corlier, en tous points digne de son ignoble amitié et connaissant tous les détails de cette affaire, résolut de travailler à son tour l'agent ministériel, et voici quels moyens il employa pour parvenir à ses fins. Il se rendit un jour à la résidence du notaire en province, et il entra tout de suite en matière, afin d'éviter et des préliminaires oiseux et le résultat fâcheux de trop sérieuses réflexions.

— Monsieur, lui dit-il, je suis ami d'enfance de Cortier ; nos pères se connaissaient, nous avons été élevés ensemble et, pendant de longues années, l'intimité la plus étroite nous a unis par des rapports journaliers. C'est assez vous dire que je n'ignore aucune des particularités de son existence ; je connais les motifs qui ont amené vos relations avec lui, il m'a confié tous les détails de cette malheureuse aventure, et je sais que ce misérable, non seulement vous a extorqué des sommes d'argent fort considérables, mais encore s'est fait assurer par vous, grâce aux plus basses menaces, une pension viagère de deux mille quatre cents francs. Je dois vous l'avouer, c'est une sangsue qui sucera le meilleur de votre sang ; c'est un coquin qui vous ruinera et qui mettra tout en œuvre vous perdre dans le monde ; un seul fait suffira pour vous convaincre. Il y a quelques jours, nous dinions ensemble ; au dessert, on causait de choses et d'autres, la conversation tomba sur ses moyens d'existence ; alors, il se vanta du projet qu'il a conçu de vous faire changer bientôt sa rente de deux mille quatre cents francs en une autre de six mille ; et vous le connaissez assez bien

pour savoir qu'avec un homme de sa trempe vous serez forcé de céder. Du reste, il possède un secret qui vous perdrait infailliblement de réputation, et dans votre position on y regarde à deux fois. Bref, effrayé d'un tel cynisme et plaignant en moi-même la malheureuse victime d'un tel vampire, j'ai pris la résolution de venir vous avertir des intentions de votre persécuteur et vous proposer en même temps de vous en débarrasser à tout jamais.

— Comment, monsieur ? Je ne vous comprends pas.

— Voilà ! Rien n'est plus simple. Seulement, cela vous coûtera peut-être un peu cher : trente mille francs environ. Je viens vous offrir de faire disparaître Cortier.

— Mais, monsieur, s'écria le notaire épouventé et reculant vivement son fauteuil, c'est un meurtre, un assassinat que vous me proposez là ?

— Nullement ! ce n'est ni l'un ni l'autre. Tous les jours un homme disparaît, sans pour cela avoir été assassiné ; c'est un membre de la société qui est supprimé, voilà tout, et personne ne s'en occupe.

— Mais enfin, par quels moyens ?...

— Oh ! cela ne doit pas vous tourmenter, c'est mon secret ; seulement, voici comment les choses se passeraient : un mien ami, aussi camarade d'enfance de Cortier, se chargerait de la besogne ; de cette façon, vous n'auriez rien à craindre, car, les pourparlers n'ayant lieu que de lui à moi, toute indiscretion de sa part serait impossible. Vous me donneriez immédiatement dix mille francs pour embaucher l'affaire, puis pareille somme lors de la disparition de Cortier, et les derniers dix mille un mois après.

— Ceci est très grave et demande de mûres réflexions ; veuillez me laisser votre adresse, je vous reverrai si je crois donner suite à cette proposition.

— Parfaitement, monsieur ; je me nomme L., je demeure rue Saint-Honoré, numéro ***. Si vous croyez devoir prendre quelques renseignements sur moi, je vous engage à voir l'homme qui connaît l'histoire de tous les habitants de Paris, c'est-à-dire Vidocq, dont les bureaux sont installés passage Colbert.

— C'est bien, je vous remercie ; dans quelques jours, j'aurai occasion d'aller à Paris, et alors je vous rendrai visite.

Le lendemain même, Mr P. prenait la diligence et arrivait chez Vidocq.

— Connaissez-vous L. ? lui dit-il.

— Si je le connais ? Il n'y a pas de coquin, d'escroc pareil à lui ! Il vendrait père et mère pour un denier, et serait, je crois, capable de se vendre lui-même, s'il espérait tirer quelque argent d'un tel marché. C'est un homme de sac et de corde qui ne reculerait devant aucun obstacle pour se procurer une somme, quelque minime qu'elle soit !

— Merci ! s'exclama le provincial, enchanté de savoir qu'il avait trouvé un homme capable de tout, et tout de suite il se dirigea vers la rue Saint-Honoré.

Persuadé que notre honnête notaire ne pouvait tarder à venir, L. l'attendait tranquillement, ainsi que l'araignée qui a tissé sa toile se retire au centre et attend patiemment que le moucheron imprudent vienne se prendre dans le piège. Le *chanteur*, certain du succès de sa fourberie, guettait de loin sa proie et s'apprêtait à la saisir dès qu'elle serait à sa portée. L. et l'officier ministériel s'enfermèrent avec le plus grand soin pour éviter toute interruption fâcheuse. Les préliminaires de cette œuvre ténébreuse ayant été arrêtés d'un commun accord, les premiers dix mille francs furent versés entre les mains de l'ancien acolyte de Cortier, puis nos deux hommes se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

Quinze jours après cette entrevue, L. se présentait de nouveau à l'étude du notaire et déclarait à celui-ci que l'ami qui devait se charger de la suppression de Cortier avait positivement refusé d'accomplir sa promesse avant d'avoir touché les seconds dix mille francs. Mr P. se fit bien un peu tirer l'oreille, mais l'affaire était pressante ; il fallait s'exécuter immédiatement ou y renoncer. En outre, il ne pouvait perdre d'un seul coup et par suite d'un fâcheux entêtement les premiers dix mille francs avancés, ainsi que l'espoir d'être débarrassé de Cortier ; il remit au fripon la somme demandée, et ce ne fut que huit jours plus tard que celui-ci reparut à l'étude pour la troisième fois. Ce jour-là, il était vêtu tout de noir et s'était composé une figure de circonstance.

— Tout est fini ! s'écria-t-il en se laissant tomber dans un fauteuil et du ton d'un traître de mélodrame.

— Quoi ! Cortier ?...

— Cortier est...

Le notaire tressaillit, devint pâle comme Balthazar apercevant sur la muraille les trois mots condamnateurs. Il essuya lentement la sueur froide qui inondait son crâne dénudé et ses lunettes bleues. On n'apprend pas sans une certaine émotion que le crime que l'on a soudoyé a été commis.

— Mais, s'écria-t-il d'une voix altérée, je croyais... vous m'aviez dit... je supposais...

— On ne choisit pas les moyens, monsieur, et, ne pouvant faire disparaître Cortier autrement, nous avons voulu, coûte que coûte, remplir nos promesses, nos engagements.

— Et quel moyen... avez-vous employé ?

— Voilà. Mon ami est peut-être le premier plongeur de Paris ; c'est un poisson, un triton qui passerait son existence sous l'eau s'il y trouvait une compagnie qui lui plût. Comme moi, il connaissait Cortier depuis l'enfance ; comme moi encore, il le voyait fréquemment. Il lui fut donc facile de l'engager dans une partie de plaisir nautique, ayant pour but de manger une matelote et une friture à Créteil. On embarqua à la pointe de l'île Saint-Louis, chez Pinel. La frêle embarcation contenait six personnes, c'est-à-dire l'équipage au grand complet. Au pont d'Austerlitz, on s'arrêta pour se rafraîchir, et mon ami soigna tout particulièrement Corbier. À Bercy, on fit chez Julien une nouvelle halte, c'est-à-dire de nouvelles libations ; puis, lorsqu'on eut dépassé Charenton, mon ami, profitant d'une circonstance favorable, et pendant que les autres convives s'occupaient de la conduite du bateau, imprima à celui-ci une forte secousse de droite à gauche. Cortier, qui se tenait debout à l'extrémité du canot pour voir de plus loin, trébucha et tomba dans la rivière. Aussitôt mon ami, feignant le plus grand désespoir, se précipita tout habillé à l'eau et plongea pour retrouver le corps qui avait disparu momentanément. Mais en réalité, l'ayant saisi par un pied, il le tint au fond jusqu'à ce que l'asphyxie fût complète, et il ne ramena à la surface qu'un cadavre ! Voilà comment, en présence de quatre témoins, mon ami vous a débarrassé de votre persécuteur, en s'assurant, non seulement de l'impunité la plus complète, mais encore des félicitations pour le courage qu'il avait déployé dans une circonstance aussi périlleuse.

Pendant que L. débitait ce récit assez vraisemblable avec un aplomb et une richesse d'élocution dignes d'une meilleure cause, le notaire se tenait à peu près ce raisonnement : "J'ai déjà remis vingt mille francs à cet homme que je ne connais que comme une franche canaille. Il vient de nouveau m'en réclamer dix mille ! Qui me prouve que ce qu'il avance soit vrai ? Qui me dit que je ne suis point encore une fois dupe d'un fripon ? Au pis-aller, je ne risque rien de le faire attendre jusqu'à demain pour toucher la somme, et, d'ici là, je me serai convaincu de la vérité de ce qu'il vient m'annoncer." Et, prétextant qu'il n'avait point sous la main la somme entière, il pria L. de vouloir bien repasser le lendemain vers deux heures, lui promettant que l'argent serait à sa disposition. Le lendemain, à l'heure dite, le *chanteur* se présenta à l'étude du notaire.

— Mr P. est-il visible ? demanda-t-il au premier clerc.

— Non, monsieur. Parti pour Paris, il n'est pas encore de retour ; mais il ne peut tarder, car il a dit qu'on vous fasse attendre.

— C'est bien, j'attendrai. Puis, mentalement, il ajouta : "C'est mon Waterloo, il faut vaincre ou mourir !"

Une demi-heure après, le notaire rentrait chez lui ; il arrivait de Paris, et, en proie à la plus grande exaspération, il fit introduire L. dans son cabinet.

— Monsieur, lui dit-il, vous êtes une canaille, un fripon, un voleur !

— Après ?

— Comment, après ! C'est à n'y pas croire ! J'arrive de Paris, je suis allé rue Duphot, et là, qu'ai-je vu ? Cortier, Cortier en personne, qui sortait de chez sa fruitière, un morceau de fromage de Brie à la main ! Je ne pouvais en croire mes yeux ; j'ai parlé à ce prétendu mort : c'était bien mon misérable ! Croyez-vous que j'aie été assez volé ? Répondez donc, monsieur. Voilà une mystification qui me coûte vingt mille francs ! Est-ce assez ? Je ne sais ce qui me retient de vous faire jeter en prison.

— Tout beau ! Cher maître, reprit L. avec un flegme qui contrastait singulièrement avec la fureur toujours croissante du notaire : me jeter en prison ? Comme vous y allez ! Peste, quel gaillard vous faites ! Je vous ai fait des

contes ? Eh bien, oui, j'en conviens ; mais il n'en résulte pas moins que vous allez sur l'heure me compter les dix mille francs que vous me devez encore...

— Moi ? jamais !

— Jamais, dites-vous ? Allons donc ! Vous oubliez probablement que je suis de moitié dans le secret de Cortier. Que voulez-vous ? Si les loups ne se mangent pas entre eux, ils épargnent peu les autres ; et si vous refusez de me donner la somme promise, je vous ferai connaître dans toute la ville pour ce que vous êtes. Bien plus, j'irai disant partout que vous m'avez offert trente mille francs pour assassiner Cortier. Ainsi, choisissez entre la honte et l'infamie, ou le paiement immédiat des dix mille francs convenus.

Frémissant de rage et d'humiliation, le notaire s'exécuta pour se débarrasser du perfide *chanteur* ; mais, le lendemain, il était au lit. L'officier ministériel avait la jaunisse, non par suite du remords d'avoir été assassin d'intention, mais bien par désespoir d'avoir été joué de nouveau par un fripon dont il ne pouvait se venger.

Après avoir soulevé un coin du voile qui cache aux yeux de la société les faits et gestes de ces diplomates du chantage, j'arrive à la seconde classe des *chanteurs* ; mais celle-ci est bien différente de la première. Ce sont les deux échelons opposés de l'échelle.

La première est composée d'individus qui, par leurs manières, leur langage, leur tenue, se rapprochent de ceux qu'ils exploitent, et quoique étant le rebut de la société, semblent avoir conservé le cachet de cette même société d'élite dont ils sont les parasites. La seconde classe, au contraire, ne compte dans ses rangs que les êtres les plus infimes, les plus abjects ; ce sont pour la plupart des vauriens, de misérables souteneurs de filles du plus bas étage, qui exploitent les honteuses passions des petits rentiers, des boutiquiers et même des ouvriers, et qui ne pouvant, comme leurs illustres confrères, exiger des billets de mille francs ou des bons sur le Trésor, se contentent de la menue monnaie contenue dans la bourse, de la montre d'argent renfermée dans le gousset et du vieux paletot qui garantit les épaules de leurs victimes. Les bords de la Seine, les quais des Invalides et de Billy, les rues désertes sont le théâtre de leurs exploits. Mais ici ce n'est plus le chantage raffiné des

Cortier, des L. et des Costain. Le *Jésus* est remplacé par une *persilleuse*, car il est quelquefois utile d'avoir une main plus robuste que celle d'un enfant pour mener à bonne fin l'entreprise. Souvent l'affaire se termine le jour même, car le pauvre diable qu'on a rançonné n'est pas dans une position à pouvoir faire de grands sacrifices ; et puis, dans la classe ouvrière, on peut, sous l'empire de la peur instantanée que vous inspire la crainte de passer en jugement, se débarrasser de son argent et d'une partie de ses vêtements. Mais le lendemain, le surlendemain, on s'aperçoit qu'on a été volé, et, ma foi... un petit moment de honte est bientôt passé ; et les *chanteurs* courraient grand risque d'aller expliquer chez le commissaire le motif qui les a fait se parer du titre d'agent de police.

En conséquence, la *persilleuse* entraîne l'individu, manifeste le désir de satisfaire un besoin quelconque, et lorsqu'elle s'apprête à réaliser son désir, ses deux acolytes accourent, s'affublent du titre d'inspecteurs de police, prononcent d'une manière incompréhensible les mots d'attentat aux mœurs, de préfecture de police, de rapport, de police correctionnelle, et saisissent les deux délinquants par le bras. La *persilleuse* propose elle-même d'assoupir l'affaire en intéressant la cupidité des faux agents, qui, certes, ne font pas la sourde oreille ; elle donne l'exemple, et, tout en feignant vouloir rendre service au malheureux qui est tombé dans ses filets, prête la main à le dépouiller promptement.

En 1851, un jeune homme, étudiant en droit, vint un matin à la préfecture demander le chef du service de sûreté, et fut introduit dans mon cabinet. Aux premières paroles qu'il prononça, je reconnus que j'avais affaire à un anti-physique.

— Monsieur, me dit-il, je viens me plaindre de plusieurs individus qui m'ont volé, escroqué, dévalisé de tout ce que je possédais, et dont l'obsession continuelle menace de durer encore longtemps. Voici comment les choses se sont passées : un soir, je me promenais dans la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, le nez au vent, les mains dans mes poches, lorsque je fus accosté par un jeune homme dont la figure douce et féminine, les yeux charmants et les manières distinguées me flattèrent tout d'abord. Il m'adressa la parole sous un pré-

texte futile ; puis, tout en causant, nous fîmes trois ou quatre fois le tour de la galerie. Neuf heures venaient de sonner, mon inconnu m'invita à prendre quelque chose. Comme je sentais en moi je ne sais quoi qui m'entraînait vers lui, j'acceptai avec plaisir son invitation, et nous allâmes dans un petit café situé rue Saint-Honoré. Là, commodément assis l'un près de l'autre, nous nous mîmes à causer. La confiance s'établit vite entre nous ; c'est sitôt fait entre jeunes gens ! Une heure ne s'était pas écoulée que j'avais appris qu'il appartenait à une riche famille d'Angers, que ses parents l'avaient envoyé à Paris pour apprendre le commerce. Ne voulant pas rester en arrière de confidences, et désirant lui prouver toute la sympathie qu'il m'inspirait, je lui fis connaître ma position, mon nom et ma demeure ; puis, nous nous séparâmes vers minuit, nous promettant de nous retrouver le lendemain, à neuf heures du soir, dans la galerie d'Orléans. Exact au rendez-vous, j'arrivai à l'heure dite au Palais-Royal, où mon jeune camarade m'avait devancé. Après un tour de promenade, nous nous dirigeâmes bras dessus bras dessous vers le même café où nous étions allés la veille, et que nous quittâmes cette fois à onze heures. Arrivés sur la place du Palais-Royal, mon compagnon me dit :

— Si cela vous était indifférent, nous nous rendrions au bord de l'eau, car j'ai un besoin pressant auquel il m'est impossible de résister plus longtemps.

— Volontiers ; d'ailleurs il n'est pas tard et j'ai toujours bien le temps de me coucher.

Nous voilà donc partis ; nous traversons la place du Carrousel, puis, descendant la rampe du pont Royal, nous nous arrêtons sur la berge ; mais à peine y sommes-nous depuis quelques minutes, que trois hommes s'élancent sur nous en nous disant : « Vous êtes des infâmes, vous venez de commettre un attentat aux mœurs et vous allez nous suivre à la préfecture de police ! » Mon camarade se met à pleurer et à se lamenter ; la surprise, la honte, la peur du scandale me lient la langue et semblent m'avoir changé en statue. Enfin, mon jeune Angevin, ne cessant de pleurer, et laissant échapper au milieu de ses sanglots les mots de parents, de réputation, de famille, je propose aux agents de police de nous relâcher, à condition de leur donner tout l'argent que j'ai sur moi.

— Combien avez-vous ? dit l'un, d'un ton bourru.

— Trente francs.

— Trente francs ? c'est trop peu ; mais donnez toujours !

— Il nous faut votre montre, dit le second.

Et ma montre suit mes trente francs dans leur poche. « Maintenant, ajoute le troisième, nous allons vous reconduire chez vous. » Et donnant le bras à chacun d'eux, escorté du dernier, nous nous rendons à mon domicile, dont ces messieurs passent l'inspection la plus minutieuse. Tout à coup, celui qui paraissait être le chef avise un paletot que mon tailleur m'avait apporté la veille et que je n'avais pas encore mis. « Tiens, me dit-il, nous sommes à peu près de la même taille, voilà un paletot qui ferait admirablement mon affaire ; je vais à la noce demain, et comme je n'en ai pas, vous allez me le prêter... » Sans attendre ma réponse, il s'en empare ; puis ces individus me souhaitent le bonsoir et me laissent stupéfait de leurs procédés. Quant à mon jeune ami, il avait disparu pendant le trajet.

Inutile de vous dire que je ne revis plus mon paletot ; mais le surlendemain matin, étant en train de m'habiller, j'entends frapper à la porte de ma chambre et je vois apparaître un de mes trois escrocs.

— Que voulez-vous ?

— Je veux, mon cher, que vous me prêtiez soixante francs.

— Je n'ai pas d'argent.

— Vous en trouverez toujours bien pour moi.

— Cependant, monsieur, vous-devez savoir que ce n'est pas chez un étudiant qu'il faut chercher des capitaux.

— Ta ! Ta ! vous en emprunterez, mon bon ! Je vous ai dit qu'il me les fallait, c'est entendu.

— Mais enfin, il me semble que j'ai déjà payé bien assez cher.

— Ah ! Bah ! Qu'est-ce que c'est que ces manières-là ? Vous vous figurez qu'il n'y a qu'à dire mon bel ami ! Dépêchez-vous de me donner ce que je vous demande, ou je vous fais connaître à tous les locataires pour ce que vous êtes.

— Craignant les cris de cet individu, je descendis chez un voisin auquel j'empruntai la somme destinée à payer le silence de ce misérable.

Je croyais en être entièrement débarrassé, mais huit jours s'étaient à peine écoulés, qu'à six heures du matin je vis arriver son camarade avec trois grands sacripants que je n'avais jamais vus. Il m'aborda cavalièrement en me disant :

— J'ai l'honneur de vous présenter trois de mes amis qui, par l'indiscrétion de mon collègue, ont appris la cause de votre arrestation ; ils voulaient non seulement vous dénoncer, mais venir ici faire un charivari et vous signaler à toute la maison. Je m'y suis fortement opposé ; mais comme ils sont dans le besoin et qu'ils manquent complètement de linge, ainsi que de vêtements, il a été convenu que, pour les engager à se taire, vous leur fourniriez ce dont ils ont besoin.

A vous parler franchement, je sentis à ce discours comme une sueur froide couler sur tous mes membres. Mes yeux s'obscurcirent, je crus voir à travers un voile mes quatre gailards vider ma commode, piller mes armoires, faire des paquets, puis disparaître en m'enlevant tout ce que je possédais, sans même m'adresser la parole. Je vous avouerai que la crainte du scandale et la surprise d'une pareille audace m'avaient paralysé. Pour éviter toute publicité, je me gardai bien de raconter cette histoire, mais un ami intime, auquel il me fut impossible de garder le secret, m'a conseillé de venir vous voir pour me faire restituer ce qui m'a été volé.

Après cette narration, j'envoyai mon étudiant faire sa déclaration au commissaire de police de son quartier ; puis je le fis revenir à mon bureau, afin de prendre le signalement des six individus dont il avait été victime, mais dont il ignorait complètement les noms. Les recherches commencèrent : deux jours après, les six flibustiers étaient arrêtés, et plus tard passaient en police correctionnelle. Des perquisitions opérées à leur domicile amenèrent la saisie d'une foule d'objets volés ou pour mieux dire escroqués de la même façon ; mais la saisie la plus curieuse fut celle que l'on fit, rue Roquépine, au domicile d'un de ces individus : on y trouva un costume complet de mariée ; rien n'y manquait : la robe blanche, le voile, la couronne et le bouquet virginal. Interrogé sur la possession de ces objets, il répondit qu'il les avait achetés pour son usage particulier, afin de satisfaire les caprices de certaines personnes qui lui rendaient visite et

dont il entretenait ainsi à son profit les honteuses passions.

Un autre *chanteur*, homme d'une corpulence remarquable, d'une taille gigantesque et d'une force athlétique, joignait aux différentes manœuvres que je viens de dévoiler des ressources empruntées à son tempérament violent, à son système nerveux. Je veux parler de voies de fait, de violences qui, après lui avoir réussi quelque temps, finirent un beau jour par le faire condamner aux travaux forcés. Il est actuellement dans une ville d'Amérique, où il exerce les fonctions de chef de la police; mais, comme la caque sent toujours le hareng, il est probable que ce fonctionnaire utilise ses facultés à son profit et au détriment des habitants dont la sécurité est confiée à ses soins.

Si les *chanteurs* sont d'un cynisme déplorable, les *tantes*, de leur côté, ne le sont pas moins : lorsqu'ils ou elles ont jeté le masque, rien ne les fait rougir, et leur assurance impose souvent aux gens inexpérimentés ; aussi, quand l'une d'elles est expulsée d'un endroit public, sans qu'on en fasse connaître à haute voix les motifs, il arrive parfois qu'un pareil acte semble arbitraire aux yeux de ceux qui ignorent le fond des choses. C'est la situation dans laquelle je me suis trouvé un instant à l'occasion suivante.

Le jour de l'exécution de Poulmann, l'assassin d'un aubergiste, près de Meaux, j'aperçus parmi les charpentiers et les charretiers qui entouraient l'échafaud, un jeune et beau garçon aux manières délicates et en quelque sorte féminines. Une longue chevelure, un visage entièrement dépourvu de barbe, des yeux noirs bien fendus en amande, un léger incarnat colorant les joues, enfin une voix douce et enfantine, lui donnaient une apparence peu ordinaire à notre sexe, apparence, encore réhaussée par une mise recherchée, mais composée invariablement d'une redingote de drap noir, bien courte et bien étroite, toujours boutonnée de façon à dessiner nettement les formes. C'était le nommé X., dit le belle S., J'envoyai un agent l'inviter à sortir hors du cercle formé par la troupe, à distance de l'échafaud. L'agent revint bientôt me dire : — Je vous promets, monsieur, que vous êtes dans l'erreur ; cette personne est une femme habillée en homme, elle n'a pu déguiser sa voix quand elle m'a répondu qu'elle faisait partie des aides chargés des préparatifs.

— Eh bien, repris-je, que je sois ou non dans l'erreur, retournez exécuter l'ordre que je vous ai donné, et si cette personne ne veut pas se retirer, employez même la force pour l'y contraindre, car elle ment et n'appartient pas au service.

Ce que j'avais dit fut fait : X. ayant voulu résister, l'agent dut le prendre par le bras pour le forcer à s'éloigner.

Le secrétaire général de la préfecture de police était venu ce jour-là assister à l'exécution ; il remarqua mon insistance à faire éloigner ce jeune homme et m'en demanda la cause. Je lui appris en deux mots la position de cet individu :

— Vous connaissez ces gens-là ? me dit-il.

— Parfaitement, monsieur ! Personne à la préfecture ne les connaît mieux que moi.

— Vous pourriez alors me faire un rapport détaillé, une sorte d'histoire circonstanciée de cette clique.

— Très facilement, monsieur.

— Eh bien, apportez-le-moi à mon cabinet, ce doit être très curieux ; seulement, n'en parlez à qui que ce soit.

— Le rapport fut fait, long, minutieux, détaillé : j'y racontai plusieurs aventures de fraîche date et je terminai par une longue liste d'individus appartenant en même temps à la haute société et à la honteuse classe dont il est ici question.

Parmi tous ces noms, se trouvait celui d'un ancien camarade de collège du secrétaire général. Ce dernier n'en pouvait croire ses yeux ; mais les faits étaient là, cités à l'appui, d'une manière précise pour tous ces noms ; il n'y avait pas moyen de douter.

Mon rapport fut communiqué au préfet de police, et comme ce magistrat est appelé par ses fonctions à connaître et réprimer tout ce qui se passe de répréhensible dans toutes les classes de la société, je fus autorisé à prendre, à titre d'agent secret, un de ces antiphysiques qui, moyennant cent-vingt-cinq francs par mois, eut pour mission de me tenir constamment au courant de tout ce qui se passait dans ce sale monde.

Pour compléter le tableau des mœurs honteuses que je viens de signaler, j'ajouterai que, de 1835 à 1840, un nommé C., portant le sobriquet de *mère des tantes*, tint une maison garnie, rue de Grenelle-Saint-Honoré ; c'était le réceptacle de ce qu'il y avait de plus im-

monde dans la capitale ; une sorte de maison de tolérance en partie double, au choix des amateurs, et où la dépravation la plus dégoûtante entretenait incessamment des orgies dont l'idée seule répugne.

Traqué continuellement par la police qui chaque jour faisait des visites et des arrestations dans ce cloaque impur, C. transporta ses pénates dans le quartier Saint-Antoine, espérant y être moins inquiété ; mais, obligé de fermer de nouveau son établissement après la saisie qu'on y opéra d'une quantité considérable de fausses pièces de cinq francs, il renonça complètement à ce commerce ignoble.

II EXTRAITS DE L'ÉTUDE DU DOCTEUR TARDIEU⁴

Des conditions générales dans lesquelles s'exercent la pédérastie et la sodomie.

Le vice honteux pour lequel les langues modernes n'ont pas de nom, a conservé, dans la dénomination de pédérastie, la marque de son origine antique, et la signification expressive qu'indique l'étymologie, *pueri amator*, l'amour des jeunes garçons. Il importe de s'en tenir aux termes de cette définition, et de réserver le mot le plus général de sodomie pour les actes contre nature, considérés en eux-mêmes, et sans acception du sexe des individus entre lesquels s'établissent des rapports coupables.



— Monsieur le baron ne reçoit pas !

— Dites-lui que c'est Lucy...

(L'assiette au beurre, n°422, 1^{er} mai 1909)

DES ATTENTATS CONTRE NATURE COMMIS SUR DES FEMMES OU SODOMIE CONJUGALE. — Les violences sodomistes auxquelles les femmes peuvent être exposées arrivent rarement à la connaissance de la justice et appellent plus rarement encore l'examen du médecin expert.

⁴ Ces extraits constituent la 3^e partie du remarquable ouvrage intitulé : "Étude médico-légale sur les Attentats aux Mœurs", par le docteur Ambroise Tardieu (J.-B. Ballière et fils, libraires, Paris 1818).

Chose singulière ! C'est principalement dans les rapports conjugaux que se sont produits les faits de cette nature. Plusieurs arrêts de la Cour suprême ont consacré le principe que le crime d'attentat à la pudeur peut exister de la part d'un mari se livrant sur sa femme à des actes contraires à la fin légitime du mariage, s'ils ont été accomplis avec violence physique. Telle est la doctrine qu'un arrêt du 19 mai 1854 appliquait au mari d'une femme L. chez laquelle j'avais pu constater les traces des plus graves désordres résultant de violences contre nature et qui a tout récemment encore, dans des cas que je citerai, servi de base à des poursuites criminelles.

C'est en général très peu de temps après le mariage que les hommes adonnés à ces goûts dépravés commencent à les imposer à leurs femmes. Celles-ci, dans leur innocence, s'y soumettent d'abord ; mais plus tard, averties par la douleur ou renseignées par une amie, par leur mère, elles se refusent plus ou moins opiniâtrement à des actes qui ne sont plus dès lors tentés ou accomplis que par violence. Dans ces cas, l'expert aura à constater, outre les traces de sévices et des désordres locaux du côté de l'anus, les preuves matérielles de l'existence de rapports sexuels réguliers. Il est bon d'ailleurs, dans ces délicates recherches, de ne pas s'en laisser imposer par les déclarations des femmes. J'ai été appelé dernièrement à en examiner une qui se prétendait victime des violences de son mari, et qui, pressée de s'expliquer, n'avait en réalité à lui reprocher que des exigences immodérées, des ardeurs un peu brutales, mais qui n'avaient rien d'antinaturel. Il est inutile d'ajouter que l'examen de cette femme ne nous fournit qu'un résultat absolument négatif. En dehors de l'état de mariage on ne trouve guère d'exemple de violences sodomiques consommées ; mais les tentatives ne sont pas aussi rares. Nous n'avons ici qu'à enregistrer ces faits et à en signaler la portée morale. Mais nous aurons à les mettre à profit, plus tard, dans l'étude des signes de la sodomie. Les filles publiques, chez lesquelles ces habitudes honteuses se rencontrent trop souvent, nous fournissent à cet égard quelques données dignes d'être rapprochées des caractères que nous ont offerts les pédérastes.

ATTENTATS SUR DE JEUNES GARÇONS MI-NEURS. — Il faut donner une place à part dans

l'histoire de la pédérastie aux attentats commis sur de jeunes garçons de six à douze ans par des hommes débauchés, dont les excitations et l'exemple corrupteur ont plus d'une fois appelé avec la juste sévérité des lois les investigations d'une expertise médicale. Les scandaleux débats d'une affaire correctionnelle jugée le 6 janvier 1856, par la cour impériale d'Amiens, ont révélé des détails qui peuvent servir à caractériser cette forme particulière de la pédérastie. Un individu attirait habituellement chez lui un certain nombre de jeunes garçons pour se livrer avec eux à des actes obscènes ; il en réunissait plusieurs dans un lit commun, se livrait devant tous et sur chacun d'eux à des actes de débauche, et leur tenait des discours de nature à les pervertir, les flétrissant autant par le rapprochement les uns des autres que par son contact personnel.

J'ai vu aussi, dans des circonstances qui semblent se multiplier aujourd'hui, des enfants, que certaines professions amènent et rassemblent à Paris, devenir victimes de la brutalité des individus qu'ils assistaient comme apprentis ou dont ils partageaient la couche par suite de la promiscuité qui règne dans les plus pauvres logements garnis de la capitale.

DE LA PROSTITUTION PÉDÉRASTE. — Mais les conditions les plus communes et aussi les plus dangereuses dans lesquelles s'exerce la pédérastie, sont celles d'une véritable prostitution, qui, si elle ne s'abrite pas sous la tolérance qui protège la prostitution féminine, n'en est pas moins comme elle très répandue, organisée en quelque sorte, et en constitue, dans certaines grandes villes, comme le complément nécessaire.

C'est sous cette forme que se montraient presque au grand jour, dans les sociétés antiques, les monstruosité de l'amour grec ou socratique, digne frère du *Lesbius amor*, qui menace de renaître aujourd'hui dans la corruption d'un certain monde. C'est sous cette forme que Zacchias l'observait à Rome au XVII^e siècle ; qu'on la rencontre encore en Italie, où l'étranger est poursuivi par de vils proxénètes qui proposent indifféremment à son choix *bella ragazza* ou *bello ragazzo* ; et qu'elle s'affiche en quelque sorte dans l'Afrique française, où les jeunes Maures s'offrent pour ainsi publiquement, et où a grandi, au point d'envahir la métropole, la plaie honteuse de la pédérastie. A Paris, enfin,

la prostitution pédéraste a pris dans l'ombre un accroissement presque incroyable et a reçu une organisation clandestine destinée surtout à favoriser l'industrie coupable désignée sous le nom de *chantage*, et que nous ont apprise, dans tous ses détails infâmes, les révélations de plus d'un procès fameux, depuis l'affaire dite de la rue du Rempart, en 1845, où figuraient quarante-sept accusés, jusqu'à ces poursuites multipliées qui, pendant quelques années, amenèrent devant les tribunaux correctionnels des bandes de quinze et vingt pédérastes à la fois, et qui, maintenant plus rares, semblent avoir lassé la justice sans décourager les coupables.

Je ne reculerai pas devant l'ignominie du tableau ; c'est ainsi qu'il faut en tracer les traits les plus hideux, et emprunter jusqu'au langage des êtres dégradés dont je veux essayer d'ébaucher la repoussante image.

Les hommes qui se livrent au genre d'escroquerie dit *chantage*, et qui, dans leur argot, prétendent s'occuper de politique, ne sont, le plus ordinairement, que des voleurs d'une espèce particulière, qui, sans être toujours adonnés à la pédérastie, spéculent sur les habitudes vicieuses de certains individus, pour les attirer, par l'appât de leurs passions secrètes, dans des pièges où ils rançonnent sans peine leur honteuse faiblesse. Mais à côté de ces hommes enrichis par le vol et mis avec une certaine recherche, on trouve de jeunes garçons, corrompus et perdus par eux, qui sont à leurs gages, qu'ils enrôlent, qu'ils dominent et qu'ils désignent, dans leur effrayant cynisme, comme les outils dont ils se servent pour attirer leurs dupes et saisir leurs victimes. Ces misérables enfants, détournés quelquefois du travail honnête de l'atelier, plus souvent ramassés dans la boue des carrefours et dans l'oisiveté des mauvais lieux, sont lancés chaque soir dans les endroits déserts et bien connus, où ils savent lever facilement leur triste proie. Tantôt se plaçant dans une foule, autour d'un bateleur ou devant l'étalage d'un marchand de gravures, ils provoquent les assistants qui se trouvent derrière eux en *faisant de la dentelle*, c'est-à-dire en agitant les doigts croisés derrière leur dos, ou ceux qui sont devant à l'aide de la *poussette*, en leur faisant sentir un corps dur, le plus souvent un long bouchon qu'ils ont disposé dans leur pantalon, de manière à simuler ce

qu'on devine et à exciter ainsi les sens de ceux qu'ils jugent capables de céder à leur appel. Lorsqu'ils ont réussi à se faire accoster, les individus avec qui ils marchent se présentent tout à coup, et, usurpant la qualité et le langage d'agents de police, finissent par se faire payer leur indulgence, et ne rendent les dupes à la liberté que moyennant la rançon d'une somme souvent considérable.

Quelques-uns réunissent à la fois le double rôle de *leveur* et de *chanteur*. Après avoir provoqué à la débauche celui qui a eu le malheur de les aborder, ils changent tout à coup de ton, le prennent, comme ils disent, au saute-dessus, et, se donnant pour des agents de l'autorité, les menacent d'une arrestation, qu'ils consentent à grand' peine à ne pas faire, si leur discrétion est largement rétribuée.

On ne saurait se figurer à quel point a été poussée la criminelle industrie du vol à la pédérastie. Ce n'est pas seulement aux hasards d'une rencontre dans un lieu public que le chantage demande des victimes. Accompagnant à son domicile le malheureux qui n'a pu lui payer sur-le-champ son silence, le faux agent, qui a réussi à se procurer un nom et une adresse, s'assure ainsi une riche capture, qu'il exploitera dans des proportions qui dépassent tout ce que l'on pourrait imaginer. Aussi les *chanteurs* prennent-ils de grandes précautions pour garder le secret des découvertes qu'ils font de cette manière, et pour cacher aux jeunes gens, qu'un modique salaire associe à leurs infâmes manœuvres, la mine précieuse dont ils veulent se réserver la possession. Ils se constituent ainsi une sorte de clientèle qu'ils se repassent et se revendent entre eux. On n'a pas oublié le déplorable exemple donné en ce genre par un homme dont le nom haut placé dans la science a été livré à la publicité par une indiscretion de la presse judiciaire, que nous nous garderons bien d'imiter. Les *chanteurs*, avaient réussi à lui inspirer une telle terreur, qu'il n'hésitait jamais à se soumettre à leur exigence, et que certains d'entre eux comptaient sur sa bourse comme sur la leur. Pendant plus de vingt ans, il s'est laissé ainsi rançonner par plusieurs générations d'escrocs, qui se léguaient un revenu assuré, et qui plusieurs fois se sont disputés à sa porte à qui prélèverait l'impôt en quelque sorte quotidien que leur garantissait

sa honteuse faiblesse. « Ce n'est pas cinquante mille francs, s'écriait devant la justice l'un des révélateurs qui avaient participé le plus activement à ces déprédations, c'est plus de cent mille qu'il a donnés ; ça dure depuis trente ans ; on se le repassait ; il a donné ainsi à des individus qui sont morts et à d'autres qui sont retirés des affaires. » A côté de ce fait monstrueux, j'en citerai un autre qui donne, à un double point de vue, un singulier aperçu des mœurs des pédérastes. Dans l'affaire de la rue du Rempart, un vieil Anglais avoua qu'ayant été déjà victime d'escroquerie de même espèce, il prenait la précaution, lorsqu'il allait courir les rues pour satisfaire ses honteuses passions, de se vêtir misérablement et de ne jamais donner que de petites sommes, pour ne pas éveiller la cupidité de ceux avec lesquels son immoralité le mettait en rapport. Mais son calcul fut déjoué par l'astuce de deux jeunes escrocs, qui le suivirent jusqu'à un hôtel de belle apparence où il habitait, et qui, pénétrant jusque dans son appartement, se vengèrent de sa fausse indigence en le dévalisant complètement.

Mais, dans la criminelle pratique du *chantage*, la prostitution pédéraste n'occupe, pour ainsi dire, qu'un rang secondaire. Elle s'exerce encore dans d'autres conditions, où se révèlent plus exactement son véritable caractère et son analogie avec la prostitution féminine. Comme celle-ci, elle a son personnel spécial, ses lieux de réunion consacrés, ses habitudes particulières.

Nous verrons plus tard dans quelle classe se recrutent ceux qui sont descendus assez bas pour faire un métier de leurs corps et se livrer aux souillures antinaturelles que le plus souvent ils ne partagent pas. Car les jeunes garçons que flétrit le nom de *tantes* sont souvent attachés à des femmes chez lesquelles ils attirent et reçoivent habituellement les pédérastes. Si l'on voit quelquefois des pédérastes battus et rançonnés par les souteneurs de filles, on voit à l'encontre certaines maitresses de maison réunir ainsi chez elles les deux sexes ; et une fille de mauvaise vie déclarait, dans une enquête, que les deux tiers des hommes qui se présentaient chez elle y venaient uniquement pour lui demander des petits garçons. Une autre raconte qu'elle rencontrait habituellement sur la voie publique des jeunes gens qui provoquaient comme elle des

hommes à la débauche et avec qui elle et ses camarades avaient le tort de rire et de plaisanter habituellement. « Ils viennent toujours, ajoutait-elle, demander aux femmes de les recevoir avec les hommes qu'ils accostent, parce qu'ils ne savent où aller. » Un jeune garçon, qui s'est fait un nom dans cette hideuse phalange, a été, au moment de son arrestation, trouvé porteur d'une carte de fille publique. Le concert des deux prostitutions est si constant, que l'on a vu des proxénètes employer, pour attirer les pédérastes, des filles déguisées en hommes ; et que, plus souvent, des jeunes gens ont revêtu des habits de femme pour tromper la surveillance des agents, ou dissimuler les honteuses préférences des hommes qui les recherchaient et les amenaient avec eux. Une maitresse d'hôtel garni, qui a été comprise dans les poursuites commencées dans la rue du Rempart en 1845, faisait venir un jeune homme chez elle, et l'affublait de vêtements de femme avant de le livrer à un individu qui accomplissait avec lui des actes effrénés de débauche. Une autre fois, elle l'envoyait chez son coiffeur pour qu'on lui ajustât une perruque de femme toute bouclée. Elle l'habillait ensuite avec ses propres vêtements, lui donnait son chapeau et son voile, et le remettait ensuite à un homme qui fréquentait habituellement sa maison et qui avait demandé lui-même « qu'il fût arrangé ainsi ». La métamorphose est parfois si complète, que l'on dit d'un jeune pédéraste, connu sous le nom de la *Fille à la mode* : « Si M. Poirat-Duval, le chef du bureau des mœurs, voyait le petit R. avec une robe au lieu d'un pantalon, il serait fort embarrassé. » Le 17 janvier 1874, j'ai été chargé d'examiner un individu qui avait joué un rôle politique. Il était âgé de trente-deux ans, et avait été arrêté revêtu d'un costume de femme qu'il portait habituellement. Il m'offrit les traces les plus manifestes de pédérastie active et passive.

Cette promiscuité, ce mélange des prostitués des deux sexes, était intéressant à signaler ; car on peut y trouver une preuve de ce fait important que les pédérastes avérés peuvent avoir des relations avec des femmes. Il faut cependant faire à cet égard une distinction, et reconnaître que ce sont surtout ceux qu'on appelle des *tantes*, c'est-à-dire ceux qui se prostituent aux véritables pédérastes, qui recherchent parfois à leur tour les rapports avec

des femmes. Les *chanteurs* émérites emploient même souvent l'attrait d'une liaison de ce genre pour détourner les jeunes gens et assurer sur eux leur domination. Bien plus, un procès récent a fait connaître l'ignoble complicité de deux époux, dont l'un, qui le croirait ? offrait sa femme à de jeunes garçons en récompense des infâmes jouissances qu'il leur demandait lui-même.

Je m'arrête sans avoir épuisé les traits de ces mœurs sans nom dont je pourrais encore accumuler ici les plus horribles témoignages. Il est cependant certaines variétés de pédérastes dont l'existence doit être au moins connue des magistrats qui pénètrent ces mystères, et des experts appelés à constater les différents signes qui peuvent caractériser ce vice sous toutes ses formes. Mais je reculerais devant ces détails immondes si l'on ne me permettait pas de les cacher sous une courte périphrase latine : *Omnes flagitiorum species apud concurrunt ; et variis quas nequitia genuit sectis nomen peculiare servat abjectorum estorum hominum sermo. Qui manu stuprodediti sunt, casse-poitrine appellantur. Cognomine pompeurs de dard sive de nœud (id est turpi-ssima penis significatio) designantur qui labia et oscula fellatricibus blanditiis præbent. Fædissimum tandem et singulare genus libidinosorum vivido colore exprimit appellatio renifleurs, qui in secretos locos, nimirum circa theatrorum posticos, convenientes quo complures feminae ad micturiendum festinant, per nares urinæ odore excitati, illico se invicem polluant.*⁵ Casper⁶ a comme moi raconté de ces nombreuses spécialités qu'il exprime de même dans la langue des satiriques latins, *irrumare, fellare*. « J'ai été requis comme expert, dit-il, pour donner mon avis sur de telles

obscénités. C'est ici que l'on désespère pour un instant de la nature humaine. »

La prostitution pédéraste n'a pas, on le comprend, d'asile toléré, mais elle n'est pas pour cela reléguée dans les ténèbres des lieux écartés et déserts. Si certains points de la voie publique sont le théâtre le plus ordinaire des provocations et même des actes obscènes des pédérastes, il est aussi des maisons attitrées qui les attirent et les recueillent. La plupart de ces établissements ont été heureusement découverts et détruits par l'autorité. On y retrouvait la trace des pratiques honteuses qu'ils abritaient. Ainsi, dans l'un des plus hantés, des cabinets cachés derrière la maison étaient tapissés de dessins obscènes et d'inscriptions qui ne laissaient pas de doutes sur la nature des scènes dont ces murs avaient été les témoins. Casper a noté aussi ce goût particulier des images licencieuses, qui avait, chez l'un des pédérastes dont il a connu l'histoire, accumulé des copies de tous les modèles d'hermaphrodites dans leur pose provocante, et de nombreux portraits de jeunes garçons. J'ai vérifié plus d'une fois moi-même cette particularité ; et les perquisitions faites, à l'occasion d'un assassinat dont je reparlerai, au domicile d'une société de pédérastes, ont amené la découverte de tableaux obscènes, de photographies représentant les différents affiliés de cette réunion, et enfin d'une grande quantité de fleurs artificielles, de guirlandes, de couronnes, destinées sans doute à leur servir, dans leurs orgies, d'ornements et de parures.

Il n'est pas sans intérêt de compléter ces données générales sur les conditions dans lesquelles s'exerce la prostitution pédéraste par quelques notions sur les pédérastes eux-mêmes, empruntées aux observations que j'ai recueillies, et qui ont porté sur 302 individus. Leur répartition suivant les âges a donné les chiffres suivants :

Au-dessous de 15 ans	32
De 15 à 25 ans	88
De 26 à 35 ans	40
De 36 à 45 ans	39
De 46 à 55 ans	35
De 56 à 65 ans	6
De 66 à 70 ans	5
Non indiqué	57

Les professions auxquelles appartiennent les pédérastes ne peuvent fournir, on le com-

⁵ Traduction approximative : Toutes sortes d'abominations se rencontrent ici ; et aux diverses sectes que l'iniquité a engendrées, ils portent des noms spéciaux. Ceux qui sont *fait à la main* sont appelés casse-poitrine. Les pompeurs sont désignés par le surnom de dard ou de nœud (c'est-à-dire le sens le plus laid du pénis) qui offrent leurs lèvres et leurs baisers pour des fellations. Enfin, une classe des plus dégoûtantes et des plus singulières de personnes lubriques sont appelées des renifleurs, ils vont dans des endroits secrets, peut-être autour du fond des théâtres, commodités auxquels plusieurs femmes vont pour uriner, et stimulées par l'odeur de l'urinoir, ils éjaculent immédiatement les uns les autres.

⁶ Johann Ludwig Casper (1796-1864), "Traité pratique de médecine légale", (1862).

prend, aucune application générale ; et je ne prétends en faire aucune en indiquant seulement quelques-unes de celles qui m'ont donné le plus grand nombre d'individus à examiner : Dans 160 visites, j'ai compté :

78 domestiques ;

54 commis marchands ;

16 militaires ;

12 tailleurs.

Les 142 autres appartenaient à soixante professions diverses.

Enfin, comme point de comparaison avec les prostituées, je citerai quelques-uns des surnoms par lesquels étaient désignés les principaux individus rangés parmi les *tantes* et les *leveurs* : Pistolet, la Grille, le Paletot, Macaire, le Gendarme, Coco, l'Auvergnat, Pisse-Vinaigre, Tuyau-de-Poêle, la Marseillaise, la Nantaise, la Pépée, la Bouchère, la Léontine, la Folle, la Fille à la mode, la Fille à la perruque, la Reine d'Angleterre. Je m'abstiens de toute réflexion sur ces désignations, déjà si expressives par elles-mêmes.

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des prostitués pédérastes ; il nous resterait à dire un mot de ceux dont les goûts dépravés et l'explicable passion défrayent ce hideux métier. Mais que servirait de soulever ce voile derrière lequel je n'ai trouvé que le scandale et le dégoût ? Je pourrais me demander, en physiologiste et en médecin, quelles causes inconnues peuvent aider à comprendre l'aberration des pédérastes ; mais je veux épargner à ceux qui me liront le douloureux et stérile étonnement que doit faire naître la connaissance des caractères et de la position sociale des adeptes de la pédérastie. Je me bornerai donc à signaler les déplorables facilités que viennent chercher à Paris un assez grand nombre d'étrangers qui figurent dans la liste des victimes qu'a faites le chantage.

Il est un dernier point sur lequel il faut insister comme sur une terrible conséquence de la prostitution pédéraste ; c'est le danger auquel elle expose ceux qui en recherchent les ignominieux plaisirs, et qui ont trop souvent payé de leur vie les relations honteuses qu'ils avaient nouées avec des criminels. Les exemples d'assassinats sur des pédérastes ne sont pas très rares ; et les circonstances dans lesquelles ils se produisent ont cela de caractéristique que la victime va d'elle-même en

quelque sorte au-devant du meurtrier. Pour ne citer que les crimes qui ont ému

Paris, les assassinats de Tessié en 1838, de Ward en 1844, de Benoît et de Bérard en 1856, de Bivel et de Letellier en 1857, auxquels il faut ajouter celui de l'enfant Sauret par Castex et Ternon en 1866, ont révélé avec éclat la fin cruelle à laquelle peuvent être réservés ceux qui ne peuvent trouver que dans l'écume du monde le plus vil, ces liaisons inavouées auxquelles ils vont demander la satisfaction de leurs monstrueux désirs.

Un cas plus récent a montré à un autre point de vue qu'une mort violente pouvait atteindre les pédérastes dans des circonstances accidentelles ou dans des rixes provoquées par leurs relations coupables. En 1861, on trouvait dans le vestibule d'une maison de Paris le cadavre d'un pédéraste bien connu, qui au milieu de la nuit était tombé ou avait été précipité par-dessus la rampe d'un escalier.

Je ne prétends pas faire comprendre ce qui est incompréhensible et pénétrer les causes de la pédérastie. Il est cependant permis de se demander s'il y a autre chose dans ce vice qu'une perversion morale, qu'une des formes de la *psychopathia sexualis*, dont Heinrich Kaan a tracé l'histoire dans son livre éponyme en 1844. La débauche effrénée, la sensualité blasée peuvent seules expliquer les habitudes de pédérastie chez des hommes mariés, chez des pères de famille, et concilier avec le goût des femmes ces entraînements contre nature. On peut s'en faire une idée en retrouvant dans les récits des pédérastes l'expression de leurs passions dépravées.

Casper a eu entre les mains un journal dont je lui emprunterai un extrait, dans lequel un gentilhomme de vieille race, adonné à la pédérastie, a consigné jour par jour, et pendant plusieurs années, ses aventures, ses passions et ses sentiments. Il avait avec un cynisme sans exemple des habitudes honteuses qui remontaient à plus de trente années, et qui avaient succédé chez lui à un vif amour de l'autre sexe. Il avait été initié à ces nouveaux plaisirs par une entremetteuse ; et la peinture de ses sentiments a quelque chose de saisissant. La plume se refuse à retracer les orgies décrites dans ce journal et à répéter les noms qu'il prodigue à ses amants. Des dessins, qui illustrent cette pièce singulière, ajoutent encore à ce qu'elle offre d'étrange.

J'ai eu, d'un autre côté, l'occasion fréquente de lire la correspondance de pédérastes avoués, et j'ai trouvé, sous les formes de langage les plus passionnées, des épithètes et des images empruntées aux plus ardents transports du véritable amour.

J'en peux donner un exemple qui ne sera pas le document le moins curieux de l'étude que j'ai entreprise. Je cite textuellement cette pièce qui a pour titre : "Ma confession", et qui a été recueillie dans un grave procès de chantage au commencement de l'année 1845 :

"1^{er} amour. — Le premier que j'ai aimé, oh ! comment expliquer comment je l'ai aimé ! Comment dire le délicieux frémissement de mes sens lorsque j'entendais sa voix et le bonheur que j'éprouvais à épier son regard, et les tendres soins que je prenais à faire naître un sourire sur ses lèvres ! Et cependant, je dois en convenir, c'était le premier être qui faisait palpiter mon cœur tous les jours, qui paraît mes rêves d'images toujours riantes, qui m'ouvrait une vie toute nouvelle, et dès lors je ne compris plus de bonheurs qui ne fussent pas lui, de sentiments qui ne fussent pour lui, de devoirs que je ne sacrifiasse à lui. Chacun de ses mots venait vibrer par tout moi comme une tendre mélodie ; son regard, souriant ou paisible, semblait se refléter en douces joies au fond de mon cœur, je comprenais que c'était ainsi que devait être la volupté des anges.

Aussi, près de lui, je sentais pâlir tous les sentiments de la vie. Qu'étaient-ce maintenant pour moi que des préjugés imposés par les lois ou par l'habitude ! Qu'étaient-ce alors que les plaisirs de la société, les triomphes de l'amour-propre ! Que de fois pour rester près de lui je fuyais mes amis d'enfance. Oh ! Pour lui que n'eussé-je point fait sur la terre ! Que n'ai-je point demandé au ciel, et quelle affection rivale aurait pu parvenir à mon âme !

2^{ème} amour. — Faut-il le dire pourtant ?... Trois années de cette première ivresse étaient à peine finies, qu'un autre sentiment vint envahir mon cœur. Nulle puissance ne put s'opposer à l'intérêt que m'inspira un être qui n'avait pas sur moi les droits du souvenir, mais dont le front candide éveillait en moi mille charmantes espérances. Il avait de grands yeux bleus, dans lesquels j'aimais à puiser la tendresse ; et lorsque sa tête s'appuyait sur mon épaule, lorsque sur ses

lèvres venait errer mon nom, comme le premier accord de notre franche amitié, je me disais : là aussi sera pour moi le bonheur d'être aimé !

3^{ème} amour. — Comment à quelque temps de là se trouva près de moi un gentil garçon, au teint pâle, aux yeux noirs, je n'ose vraiment vous le dire... Toutefois, puisque ma plume veut se vouer à la vérité, et que mon cœur ici doit trahir tous ses secrets, j'avouerai que cette nouvelle passion ne fut pas seulement un de ces épisodes piquants qui passent dans la vie d'un homme, comme ces étoiles éphémères, qui glissent à travers le ciel sans en déranger l'harmonie. Mon jeune amour vint prendre sa part aimante dans mon âme ; et pour l'y fixer, je lui prodiguai mes plus intimes caresses. J'aimai à suivre le développement de ses premiers sens, à rapporter à moi seul tous les efforts de sa sensibilité. Je ne dus point résister au nouveau qui s'offrait, j'en devins fou.

4^{ème} amour. — Oh ! si je pouvais environner de mystère ce qui me reste à vous dire, si je pouvais celer au fond de mon âme cette dernière faiblesse de la nature, je m'arrêtera à ce nombre mystique de mes premiers amours. Mais, hélas ! les destinées sont grandes, inexplicables ; et je dus malgré moi finir par adorer un enfant, tombé, je crois, de la voûte éthérée. Beau comme les chérubins qui soutiennent le voile sur le front de la Vierge, sa bouche toute petite avait un de ces sourires qui durent faire faillir Ève, si ce fut ainsi que le diable la prit ; dans ses yeux était une volupté d'innocence qui faisait tout espérer et tout pardonner. Aimable et gracieux, soumis à vos caprices, prévenant vos désirs, il vous couvrait de doux regards et de caresses charmantes ; il ne fallait pas le voir, ou il fallait l'aimer... et voilà pourquoi je l'aimai.

Et cependant, si vous voulez comprendre, si vous voulez savoir comment je les aime tous, comment ils m'aiment, et comment nous vivons, soulevez le rideau qui ombre ce tableau... C'est un de ces mystères incompréhensibles que la nature seule révèle. »

Il est des cas dans lesquels il est difficile de ne pas admettre chez les pédérastes une véritable perversion malade des facultés morales. A voir la dégradation profonde, la révoltante saleté des individus que recherchent et qu'admettent près d'eux des hommes en

apparence distingués par l'éducation et par la fortune, on serait le plus souvent tenté de croire que leurs sens et leur raison sont altérés; mais on n'en peut guère douter, lorsqu'on recueille des faits tels que ceux que je tiens d'un magistrat qui a apporté autant d'habileté que d'énergie dans la poursuite des pédérastes, M. le conseiller Charles Camusat-Busserolles⁷, et que je ne peux taire. Un de ces hommes descendus d'une position élevée au dernier degré de la dépravation attirait chez lui de sordides enfants des rues devant lesquels il s'agenouillait, dont il baisait les pieds avec une soumission passionnée avant de leur demander de plus infâmes jouissances. Un autre trouvait une volupté singulière à se faire donner par derrière de violents coups de pied par un être de la plus vile espèce. Quelle idée se faire de pareilles horreurs, sinon de les imputer à la plus triste et à la plus honteuse folie ?

DES SIGNES DE LA PÉDÉRASTIE

J'en ai dit assez pour faire comprendre l'intérêt qui s'attache à la constatation précise et certaine des signes qui pourront faire reconnaître les pédérastes ; il me reste à démontrer l'existence et la valeur de ces signes, et à établir sur des faits positifs et sur des observations multipliées que le vice de la pédérastie laisse, dans la conformation des organes, des traces matérielles beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus significatives qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, et dont la connaissance permettra au médecin légiste, dans le plus grand nombre des cas, de diriger et d'assurer des poursuites qui intéressent à un si haut degré la morale publique.

Je dois cependant, avant tout, confesser qu'il est des individus qui, notoirement adonnés à la pédérastie et avouant eux-mêmes leur honteuse passion, n'en conservent néanmoins aucune marque appréciable. C'est ce qui a fait dire à Casper que tous les signes locaux et généraux indiqués par certains écrivains ne méritent aucune considération, attendu qu'ils peuvent tous manquer, et qu'ils manquent en réalité très souvent. Mais, outre ce que ce raisonnement offre de vicieux, la proposition du médecin légiste de Berlin est complètement en désaccord avec les faits, et je n'hésite pas à

la repousser. Je remarque d'ailleurs qu'il s'est lui-même trop défié de ses propres observations, ou qu'il n'a pas su toujours les interpréter fidèlement ; car, en parcourant l'histoire des douze cas qu'il a consignés dans son livre, et que je crois devoir citer plus loin textuellement, on le surprend plus d'une fois restant dans le doute, ou même concluant négativement, dans des circonstances où les lésions les plus caractéristiques, telles que la déchirure du sphincter, par exemple, décelaient de la manière la plus positive la pédérastie. Pour moi, je n'ai trouvé que vingt-trois fois, sur deux cent soixante-treize, des pédérastes avoués chez lesquels il fût impossible de constater aucune trace évidente, aucun caractère suffisamment certain. Je ne crains donc pas de déclarer que l'absence des signes positifs est une très rare exception ; et je suis très porté à penser que si l'on a cru et professé le contraire, c'est parce qu'on a constamment négligé de faire une distinction importante entre les pédérastes et de rechercher chez eux des signes en rapport avec ces différences.

Or, c'est un point capital dans cette étude, que la pédérastie comporte en quelque sorte deux rôles, tantôt confondus, plus souvent isolés, et dont la marque s'imprime d'une manière variable chez les divers individus, suivant qu'ils sont plus particulièrement livrés à des habitudes actives ou à des habitudes passives. Si cette distinction n'a pas échappé aux anciens quant au fait lui-même (*cynædus et pathicus*), si Eusèbe de Salles⁸ désigne spécialement les seconds sous le nom de succubes, si Casper se préoccupe de l'influence que peut avoir sur la santé générale la part active ou passive que prend un individu dans ces rapports infâmes, aucun auteur ne paraît avoir seulement entrevu les conséquences qu'elle pouvait avoir au point de vue des traces matérielles, caractères distinctifs de l'un ou de l'autre mode de la pédérastie. On a ainsi laissé complètement de côté des signes importants, spécifiques en quelque sorte, et qui peuvent seuls faire reconnaître toute une classe de pédérastes et tout un ordre de faits sur lesquels, pour la première fois, j'appelle toute l'attention des médecins légistes.

Les indications que j'ai données précédemment sur les mœurs des pédérastes me dispen-

⁷ 1810-1880 ; juge d'instruction notamment en charge du dossier du procès contre Charles Baudelaire et de "Les fleurs du mal".

⁸ Eusèbe de Salles, "Médecine légale" (in *Encyclopédie médicale*).

sent d'entrer dans de nouveaux détails sur ce point, et suffisent à faire pressentir que les habitudes passives seront les plus communes et presque les seules dont on retrouvera les traces chez ceux qui se livrent à la prostitution pédéraste, tandis que ceux qui cèdent à l'entraînement des passions contre nature, pourront présenter exclusivement les signes des habitudes actives. Toutefois, chez le plus grand nombre de ces derniers, la débauche ne connaît ni frein ni limites, et l'on trouve sur leur corps avili l'empreinte du double rôle auquel ils se prêtent tour à tour. De là une bien plus grande fréquence des signes que l'on peut appeler passifs dans les constatations auxquelles donnera lieu l'examen médico-légal des pédérastes. J'ai tenu à poursuivre l'importante distinction dont je viens de parler, dans tous les cas que j'ai observés, et en tenant compte des signes physiques présentés par chaque individu, en même temps que des autres données que j'ai pu me procurer, j'ai trouvé que mes trois cent deux observations étaient ainsi réparties :

Habitudes exclusivement passives	139
Habitudes exclusivement actives	32
Habitudes actives et passives	101
Habitudes non caractérisées	30

J'aurai soin, dans l'énumération et dans l'étude des signes, de ne jamais perdre de vue cette différence capitale.

DES SIGNES GÉNÉRAUX DE LA PÉDÉRASTIE

Mais avant d'arriver aux traits spéciaux qui peuvent résulter de tel ou tel genre d'habitudes, il est quelques signes généraux communs à tous les adeptes de la pédérastie, qu'il convient d'exposer auparavant, et qui sont singulièrement propres à donner de ces physionomies à part une idée saisissante et vraie.

DE L'EXTÉRIEUR DES PÉDÉRASTES. — Le caractère des pédérastes, de ceux surtout qui, par passion ou par calcul, recherchent et attirent les hommes, se peint souvent dans leur extérieur, dans leur costume, dans leurs allures et dans leurs goûts, qui reflètent en quelque sorte la perversion contre nature de leurs penchants sexuels. Si ce fait ne s'observe pas toujours, il est du moins assez fréquent pour mériter d'être signalé : il est d'ailleurs bien connu de tous ceux qui ont été placés de façon à voir un grand nombre de ces

pédérastes auxquels s'applique le nom de *tantes*.

Les cheveux frisés, le teint fardé, le col découvert, la taille serrée de manière à faire saillir les formes, les doigts, les oreilles, la poitrine chargés de bijoux, toute la personne exhalant l'odeur des parfums les plus pénétrants, et dans la main un mouchoir, des fleurs ou quelque travail d'aiguille : telle est la physionomie étrange, repoussante, et à bon droit suspecte, qui trahit les pédérastes. Un trait non moins caractéristique, et que j'ai observé cent fois, c'est le contraste de cette fausse élégance et de ce culte extérieur de la personne avec une malpropreté sordide qui suffirait à elle seule pour éloigner de ces misérables. J'ai vainement cherché sur les différentes parties du corps des pédérastes bien connus pour tels, quelque tatouage particulier analogue à ceux que l'on rencontre si souvent chez les filles publiques. Je n'ai absolument rien trouvé de pareil, malgré les observations spéciales que j'ai entreprises sur ce point⁹. J'ai noté, un certain nombre de fois, la présence d'une botte figurée sur le dos de la verge ; mais je n'ai jamais remarqué chez les individus qui présentaient ce tatouage le moindre signe d'habitudes contre nature. Il m'a paru que c'était là seulement une sorte d'emblème obscène étranger à la pédérastie. La coiffure et le costume constituent l'une des préoccupations les plus constantes des pédérastes. Tessié, qui a péri, en 1838, assassiné par Guérin qu'il avait attiré chez lui, avait coutume de se faire friser chaque jour par un coiffeur qui, entendu dans l'instruction, a déclaré qu'il aimait être coiffé en boucles et qu'il lui tenait toujours une conversation très libre. L'auteur des mémoires qu'a cités Casper affiche les mêmes prétentions ; à cinquante-huit ans, il s'affuble d'une perruque blonde toute bouclée. Le costume retient également quelque chose des habitudes efféminées des pédérastes. Le sentiment de coquetterie abjecte qui les porte à rechercher l'attrait des formes, ne s'est jamais montré d'une manière plus scandaleuse que chez ces jeunes gens parmi lesquels se recrutait le personnel d'un repaire de pédérastes désigné sous le nom de *maison des hussards*, à cause de la veste d'uniforme qu'ils affectionnaient, et à

⁹ Dans "Étude médico-légale sur le tatouage considéré comme signe d'identité" (J.-B. Baillière, Paris 1855).

l'aide de laquelle ils attiraient les regards dans les lieux publics. Dernièrement encore, on trouvait dans la garde-robe d'un jeune ouvrier, compromis dans l'assassinat de Letellier, un costume de soldat des guides, qui ne pouvait lui servir que de semblable déguisement. Le type le plus frappant que j'aie vu en ce genre, c'est cet individu qu'a rendu célèbre le sobriquet de la *Reine d'Angleterre*, jeune garçon de vingt et un ans, se disant parfumeur et n'ayant en réalité d'autre métier que la prostitution dont il portait au plus haut degré la marque infamante. C'est de lui qu'un journal judiciaire traçait ce portrait fidèle, lorsqu'il comparut devant le tribunal correctionnel : Est-ce bien un homme ? Ses cheveux, séparés sur le milieu de la tête, retombent en boucles sur ses joues comme ceux d'une jeune fille coquette. Son cou est protégé par une simple cravate *à la Colin*, et le col de la chemise retombe dans toute sa largeur sur les épaules ; il a les yeux mourants, la bouche en cœur, il se dandine sur les hanches comme un danseur espagnol, et quand on l'a arrêté, il avait dans sa poche un pot de vermillon. Il joint les mains d'un air hypocrite et fait des mines qui seraient risibles, si elles n'étaient pas révoltantes. Du reste, les pédérastes, à quelque classe qu'ils appartiennent, se reconnaissent facilement entre eux. Casper a consigné à cet égard une confidence précieuse : "Nous nous connaissons de suite par un simple regard, et je ne me suis jamais trompé en prenant quelques précautions. Sur le Righi, à Palerme, au Louvre, dans les montagnes de l'Écosse, à Saint-Petersbourg, en débarquant à Barcelone, j'ai reconnu en une seconde des pédérastes que je n'avais jamais vus !" Triste et bien éloquent aveu de cette franc-maçonnerie honteuse et du cosmopolitisme de ces dégradantes passions.

DES TROUBLES GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ CHEZ LES PÉDÉRASTES. — Il n'est pas besoin de longs développements pour établir que les actes de débauche contre nature, auxquels se livrent les pédérastes, doivent inévitablement altérer la santé générale d'une manière plus ou moins profonde. J'ai pu juger par moi-même dans trop de circonstances de l'aspect misérable, de la constitution appauvrie et de la pâleur malade des prostitués pédérastes ; j'ai trop bien reconnu la justesse sinistre de cette expression de *casse-poitrine* réservée à

quelques-uns d'entre eux, pour méconnaître que cet abus de jouissances honteuses mine et détruit la santé ; j'en citerai plus loin un exemple frappant. J'en ai vu que l'épuisement des forces physiques et intellectuelles a conduits à la phtisie pulmonaire, à la paralysie et à la folie.



L'ARTISTE

Lorsqu'elles retrouss'nt leurs jupons
Ou qu'elles mett'nt leurs gants mignons

Je le proclame,
Les mains de femme
Sont des bijoux
Dont je suis fou !

(L'assiette au beurre, n°422, 1^{er} mai 1909)

Mais, tout en proclamant la réalité de ce danger, je suis loin d'en faire une conséquence nécessaire et un signe certain de la pédérastie, et je ne tomberai point dans l'exagération que Casper relève avec raison. Il ne m'en coûte nullement de reconnaître que la soif, les

sueurs, l'amaigrissement, n'appartiennent pas spécialement à la pédérastie. Et je ne crois pas même utile de me demander avec lui pourquoi ces jouissances contre nature ont de plus mauvais effets sur la santé que les autres, et si l'entrée de la liqueur spermatique dans le rectum peut exercer quelque influence fâcheuse. Mais Casper commet, à mon sens, une grave erreur, lorsqu'il croit que les rapports d'homme à homme sont rarement complets et que l'imagination y a autant de part que les sens. La simple observation des désordres matériels produits par les rapprochements contre nature ne peut laisser aucun doute sur leur étendue, et démontre clairement que la pédérastie constitue au moins, au même titre que les excès vénériens, une source de maladie et de dépérissement, sinon spéciale, du moins très réelle et très active. Le médecin expert de Berlin, à qui l'expérience a certainement fait défaut en ces matières, s'est laissé tromper par des déclarations qui, en les supposant sincères, n'ont pas la signification trop absolue qu'il leur attribue. C'est ainsi qu'il cite à l'appui de son opinion une confession qui n'a qu'une portée individuelle : "Gardez-vous de croire, monsieur, que j'exerce la pédérastie, je ne l'ai jamais faite. Moi et la plupart des autres nous la détestons, nous nous contentons..."

Au xixe siècle, l'homosexualité était un crime. Et les seuls ouvrages qui "osaient" aborder ce sujet avec des pincettes, le traitait d'une manière médicale. Malgré tout, le "paysage" dépeint par ses auteurs éclairent le lecteur sur ce qui pouvait arriver aux... "pédérastes".

"De même qu'en présence de certains animaux, de certains objets, nos sens éprouvent une impression spontanée et indéfinissable de répugnance et de dégoût, de même au contact de certains individus, à la pensée de certaines actions, notre âme se replie sur elle-même en cachant avec peine ou quelquefois en manifestant hautement la réprobation que lui inspirent ces actions ou ces individus. Mais si le vice blesse un cœur bien placé, si l'homme d'honneur repousse avec indignation tout ce qui est odieux, de quel dégoût ne sera-t-il pas saisi en voyant que le vice le plus honteux peut engendrer un métier encore plus réprouvé ?"

